



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Conformément à l'article L5211-36, ce rapport est établi en vertu de l'article L2312-1 du CGCT qui nous invite à engager un débat sur les orientations budgétaires dans les 60 jours précédant le vote du budget primitif.

En effet, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité et/ou établissement (...) présente ses objectifs pour le budget général et les budgets annexes concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Par ailleurs, compte tenu de la strate démographique de la CCSVT, le rapport doit comporter (article D2312-3) :

- A/1° Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- A/2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- A/3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- B/1° Les informations relatives à la structure des effectifs ;
- B/2° Les informations relatives aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- B/3° Les informations relatives à la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport :

- peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.
- peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° [84-53](#) du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

RECETTES REELLES (en K €)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
Dotation globale de fonctionnement (741)	536	426	420	400	429	451	450	433	430
Fiscalité (contributions directes et TEOM)	3 821	4 460	5 232	5 592	5 631	5 863	5 996	4 852	5 000
Autres recettes fiscales (compensation)	471	446	400	430	465	481	480	2 118	2 120
Autres recettes de fonctionnement	434	672	895	359	800	1 176	748	1 472	1 500
TOTAL	5 262	6 004	6 947	6 781	8 056	7 963	7 674	8 875	9 050

*CA provisoire

Sur les 4 derniers exercices, il est constaté :

- Une stagnation des dotations et compensations.
- Un impact important de la réforme de la TH avec le transfert de TVA qui diminue la fiscalité et plus globalement le pouvoir de décision de l'EPCI.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2023 et suivants :

Maintien des taux de fiscalité.

Détermination d'une stratégie sur la TEOM compte tenu des hausses des dépenses (carburant, véhicule, traitement,).

Une réflexion nécessaire sur la taxe additionnelle GEMAPI

DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
Charges à caractère général	707	826	692	912	845	977	1 090	1 710	1 700
Charges de personnel	1 408	1 435	1 837	1 986	1 997	2 173	2 243	2 469	2 500
Autres dépenses de fonctionnement	3 053	3 616	4 088	4 040	4 090	4 286	5 659	4 959	5 000
TOTAL	5 168	5 877	6 617	6 938	6 757	7 436	8 992	9 138	9 200

Part des CP dans les dépenses de fonctionnement.	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	27%	24%	26%	28%	28%	29%	26%	27%

La part des charges de personnel dans le budget de fonctionnement est relativement stable à 26%.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2023 et suivants :

Maintien de la part des charges de personnel sous les 30%.

Mise en place des moyens rendus nécessaires par des prises de compétences et/ou missions supplémentaires.

II. Les niveaux d'épargne.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 262	6 004	6 947	7 170	8 445	7 963	7 798	8 989
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 168	5 877	6 617	7 307	7 127	7 463	8 992	9 138
EPARGNE BRUTE	52	48	235	- 137	1 318	500	-1 194	- 149
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	112	173	201	201	209	216	198	188
EPARGNE NETTE	- 60	-125	34	- 338	1 109	284	-1 392	- 337

Il est à noter que :

- Les dépenses de fonctionnement intègrent le versement de subventions exceptionnelles d'un montant total 300 000 € au profit du budget annexe assainissement.
- Les dépenses ont été impactées marquées par le service de collecte (carburant, location de véhicule, ...).

Prévisions/Orientations pour les exercices 2023 et suivants :
Maintien/Retour d'une épargne nette positive hors versement exceptionnel aux budget annexes.

III. Les investissements.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DEPENSES D'EQUIPEMENT	207	499	41	1	1 206	95	199	563	362

L'effort portera une nouvelle fois sur le service déchets afin :

- D'améliorer les performances de tri.
- De poursuivre l'équipement des services notamment en matière de centre technique adapté au nombre et à la nature des véhicules.

D'autres part, la CCSVT ayant des compétences en matière de développement, le programme d'action sera poursuivi être finalisé en matière de logements (OPAH), de tourisme, création d'un OTI sur Olmeto) ou de développement économique (ORT-PVD, ...).

Prévisions/Orientations pour les exercices 2023 et suivants :
Investissements en matière de gestion des déchets.
Mise en place d'un programme d'action en matière de développement.

IV. La dette.

ANNUITE DE LA DETTE	REALISATION										PREVISION			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
INTERET	46	42	79	95	90	73	58	53	51					
CAPITAL	108	112	173	201	201	95	216	182	188					
ANNUITE	154	154	252	296	316	168	274	235	239	192	192	192	127	

ENCOURS DE LA DETTE	REALISATION										PREVISION				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	1 127	1 014	2 500	2 556	2 323	2 091	1 841	1 657	1 460	1 317	1 162	1 006	910	809	

L'encourt de la dette continue de décroître et il n'est pas prévu de recourir à de nouveaux emprunts.

De plus, compte tenu des durées d'amortissement, l'encourt de la dette à vocation à diminuer rapidement d'ici 2026.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2023 et suivants :
Absence de nouveaux emprunts et financement de l'investissement par l'autofinancement.

V. La gestion des déchets.

Les dépenses relatives aux déchets représentent 40% du budget de fonctionnement de l'établissement et s'élèvent à environ 3 600 K €.

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
0.11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	536	628	535	665	535	613	655	994
0.12	CHARGES DE PERSONNEL	1 408	1 435	1 501	1 472	1 477	1 541	1 532	1 652

65-66-67-68	AUTRES DEPENSES	1 286	1 325	966	899	704	781	1 070	1 040
DEPENSES DECHETS		3 230	3 388	3 002	3 037	2 716	2 934	3 257	3 686

L'exercice 2022 est marqué :

- Par des pannes importantes qui ont engendré des frais d'entretien et des temps d'immobilisation importants ce qui implique des coûts de location très importantes.
- Des coûts de carburants en forte augmentation.

Sur la base des éléments précités, plusieurs indices ont été mis en place :

DONNEES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DEPENSES DECHETS (en €)	3 144 211	3 477 833	3 009 574	3 036 063	2 716 205	2 935 260	3 257 000	3 686 000
POPULATION DGF DESSERVIE	13 206	13 430	15 651	15 984	16 245	16 582	16 699	16 912
POPULATION INSEE		10 238	10 238	11 740	11 780	11 824	11 759	11 812
COÛT PAR HABITANT DGF (en €)	238	259	192	190	167	177	195	218
COÛT A LA TONNE (en €)	378	416	319	316	275	318	320	389
OMR COLLECTES (en tonne)	5 921	5 674	6 453	5 885	5 684	5 532	5 909	6 021
DECHETS ENFOUIS (en tonne)	6 701	6 566	7 501	6 440	6 275	6 072	6 477	6 146
DECHETS VALORISABLES COLLECTES (en tonne)	520	665	599	867	937	989	1 196	1 218
DECHETS VALORISES (en tonne)	1 612	1 683	1 876	2 490	2 932	2 939	3 706	3 341
PRODUCTION TOTAL DE DECHETS (en tonne)	8 319	8 359	9 437	9 609	9 872	9 236	10 182	9 486
DECHETS / HABITANT DGF (en Kg par habitant)	630	622	603	601	608	557	610	561
TAUX DE VALORISATION (en %)	19%	20%	20%	28%	32%	32,6%	36,39%	35,22%

Il est à noter que

- Le coût à la tonne comme par habitant a augmenté en 2022 mais reste inférieure à 2015 et 2016.
- La production de déchets par habitant a diminué entre 2021 et 2022.
- Le taux de valorisation se stabilise.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2023 et suivants :

Renforcement des moyens techniques pour assurer les missions existantes avec la mise en place d'un programme de renouvellement de la flotte dès lors que la stratégie sera définie
 Objectif d'un budget à 3 000 000 € sous réserve d'un retour à la normal en matière de coût d'entretien et d'achat de carburant
 Augmentation du volume de déchets valorisables grâce à une adaptation des fréquences et du mode de collecte.

DEUXIEME PARTIE – LE BUDGET EAU

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2022
RECETTES REELLES (en K €)	654	340	369	921	641	718	625	648
DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	106	43	39	395	214	272	310	197

Les recettes sont stables tandis que les dépenses sont contenues.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2023 et suivants :

Réalisation des équipements structurants permettant de limiter de garantir le service et d'augmenter le rendement.

Amélioration du service / Conformité des analyses.

II. Les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	654	340	369	1 043	763	840	1 322	1 071	548
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	106	43	39	634	486	313	813	371	240
EPARGNE BRUTE	513	269	303	376	277	527	509	700	308
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	145	142	8	176	170	156	136	73	69
EPARGNE NETTE	368	127	295	200	107	371	373	627	239

*

Prévisions/Orientations pour les exercices 2023 et suivants :

Maintien de l'épargne nette notamment dans le cadre du nouveau contrat d'affermage.

III. Les investissements.

DEPENSES D'EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	207	499	41	705	298	564	355	516	653

Au niveau du budget eau, l'effort portera sur la sécurisation de la ressource en eau et sur le renouvellement des réseaux.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2023 et suivants :

Mise en place du PPI adopté en 2021.

IV. La dette.

ANNUITE DE LA DETTE	REALISATION										PREVISION				
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
INTERET	35	28	27	33	27	15	16	11	9						

CAPITAL	145	142	119	176	184	156	142	81	69					
ANNUITE	180	170	146	209	211	171	158	92	78	57	57	57	35	35

ENCOURS DE LA DETTE	REALISATION										PREVISION			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	755	612	692	790	706	507	355	288	266	216	164	134	101	91
										+	+	+	+	+
										350	330	310	290	270

L'encours de la dette comme les annuités d'emprunts continue à décroître.

Cependant, compte tenu des durées d'amortissement, l'encours de la dette à vocation à diminuer rapidement en 2024 (1) et 2026 (1). Compte tenu de la remontée des taux à venir, il est à envisager la signature d'un nouvel emprunt en 2023 (200 à 350 000 € de capital).

Prévisions/Orientations pour les exercices 2023 et suivants :

Recours à un nouvel emprunt pour 2023.
Limitation des annuités à environ 100 000 € par an.

V. Le prix du service.

Les montants de surtaxe (pour les secteurs gérés en affermage) ont été maintenus tandis que la redevance (pour le secteur en régie) a été modifiée pour rééquilibrer les parts abonnements / consommation.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2023 et suivants :

Maintien du montant à l'unité de la surtaxe et de la redevance.
Augmentation des recettes avec l'accroissement du rendement.

TROISIEME PARTIE – LE BUDGET ASSAINISSEMENT

I. Les dépenses et les recettes de fonctionnement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RECETTES REELLES (en K €)	1 025	360	878	823	996	1251	1 080	1 351	957
DEPENSES REELLES (en K €) HORS DETTE	28	119	457	575	562	594	432	1 052	332

Prévisions/Orientations pour les exercices 2023 et suivants :

Augmentation des recettes réelles à travers une amélioration du rendement des réseaux.
Intégration du service à l'échelle du territoire qui rend incertain les données financières à court terme.

II. Les niveaux d'épargne.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 025	360	878	951	1 115	1370	1 087	2 040	957
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	221	168	640	932	919	951	474	1 133	413
EPARGNE BRUTE	804	49	238	19	196	419	613	907	544
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	240	1 279	286	369	352	368	381	4 102	404
EPARGNE NETTE	564	1 230	-48	-350	- 156	51	232	- 3 195	140

L'épargne brute et l'épargne nette sont positives. Ce fait est lié notamment au virement d'une subvention exceptionnelle du budget général

Prévisions/Orientations pour les exercices 2023 et suivants :

Maintien de l'épargne nette positive pour le financement, partiel ou total, des investissements.

III. Les investissements.

DEPENSES D'EQUIPEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	207	499	41	705	1 386	1 700	1 591	1 130	1 188

Les dépenses d'équipement sont relativement stables à environ 1 200 000 € en 2022.

Prévisions/Orientations pour les exercices 2022 et suivants :

Mise en œuvre du programme d'investissement pluriannuel.

IV. La dette.

Pour poursuivre les investissements et malgré un excédent de fonctionnement, la CCSVT devra contracter de nouveaux prêts pour faire face aux investissements nécessaires (cf. ci-après).

ETAT DE LA DETTE	2014 6203	2015 6614	2016 5671	2017 9690	2018 7326	2019 6954	2020 5568	2021 5169	2022 4769	2023 4357	2024 3934	2025 3513	2026 3161
---------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

QUATRIEME PARTIE – EFFECTIF

I. Structure des effectifs

GRADES / EMPLOIS	CAT	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS		
		EMPLOIS PERMANENTS TC	EMPLOIS PERMANENTS TNC	TOTAL	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOI FONC							
DGS	A	1	0	1	1	0	1
FIL ADMIN							
ATTACHE	A	2	0	2	0	2	2
REDACTEUR	B	1	0	1	0	1	1
A.A.T	C	4	0	4	2	2	4
A.A.T P 1 ^{Ere} C		3	1	4	3	0,63	3,63
A.A.T P 2 ^{Ere}		1	0	1	1	0	1
FIL TECH							
INGENIEUR	A	1	0	1	0	1	1
TECH P 1 C	B	1	0	1	1	0	1
A.T. 2 ^{Ere} C	C	1	0	1	0	0	0
A.T.T		31	0	31	21	10	31
A.T.T.P. 1 ^{Ere} C		6	0	6	4	2	6
A.T.T.P. 2 ^{Ere} C		6	0	6	6	0	6
Agent de maîtrise		3	1	4	2,29	0	2,29
Agent de maîtrise.P		1	0	1	1	0	1

II. Structuration des dépenses de personnel (principaux postes)

	Bruts y compris IR et SF	NBI	IFSE ET CIA	Mutuelle	Astreintes	IHTS	Charges patronales
Titulaire	1 322 771,79	7 438,08 €	170 654,05 €	21 440,00 €	1 518,40 €	47 758,68 €	468 845,14 €
Contractuel sur besoin permanent	26 252,46		18 323,44 €	504,00 €	0,00 €	0,00 €	18 985,37 €
Contrat d'objectif	164 035,28	0,00 €	22 808,82 €	2 697,00 €	0,00 €	0,00 €	39 886,75 €
Contractuels remplaçants saisonniers	281 362,45	0,00 €	5 409,24 €	966,00 €	0,00 €	15 672,59 €	113 894,72 €
Agent mis à dispositions	14 993,96	258,60 €	3 240,00 €	0,00 €	0,00 €	3 392,96 €	0,00 €
Apprenti	14 485,92	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	170,33 €
ARE	20 345,10	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 2022	1 844 246,96 €	7 696,68 €	220 435,55 €	25 607,00 €	1 518,40 €	66 824,23 €	641 782,31 €

Evolution prévisionnelle :

Compte tenu des compétences et/missions supplémentaires, les effectifs doivent évoluer (service ASSAINISSEMENT) ou faire l'objet d'une réflexion concernant les moyens administratifs.
Concernant l'ingénierie, les moyens seront développés à travers le soutien issu du CRTE (ingénieur financé sur le FNDAT)

III. Durée effective du travail.

Agents administratifs / 35 heures par semaine sur 5 jours.

Agents techniques / Moyenne de 35 heures par semaine sur des semaines de 5 ou 6 jours selon les besoins et/ou les fréquences.

Il est rappelé que le Conseil communautaire a approuvé la dernière modification des attributions de compensations en février 2020.

COMMUNE	AC 2023
ARBELLARA	
ARGIUSTA MORICCIO	17 091
BELVEDERE CAMPOMORO	82 928
BILIA	
CASALABRIVA	57 639
FOCE BILZESE	
FOZZANO	
GIUNCHETO	
GRANACE	
GROSSA	
MOCA CROCE	41 049
OLMETO	267 190
PETRETO BICCHISANO	94 266
PROPRIANO	686 800
STA MARIA FIGANIELLA	
SARTENE	64 922
SOLLACARO	151 350
VIGGIANELLO	52 953
TOTAL	1 516 188

Perspectives : Maintien des AC en l'absence de transfert de compétences.

Un PPI pour les budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT a été approuvé en 2021.

Compte tenu des investissements importants à réaliser et des prochaines contractualisations (CRTE, PVD, ORT, Contrat de territoire AE-CDC, ...), il sera nécessaire de mixer les modalités de financement avec d'une part, l'excédent de fonctionnement et d'autre part, particulièrement pour les budgets annexes, par le recours à l'emprunt.

Jusqu'en 2018, la CCSVT était contrainte au niveau budgétaire avec des déficits récurrents de la section de fonctionnement des budgets annexes mais aussi au niveau de la trésorerie.

Le niveau de trésorerie reste insuffisant pour faire face aux nombreux investissements à réaliser. C'est pourquoi, la CCSVT devra régulièrement faire appel à des lignes de trésorerie.

ETAT DES INDEMNITES

En vertu de la loi « engagement et proximité », un état de l'ensemble des indemnités des élus doit être publié chaque année par les collectivités.

Ainsi, l'article L5211-12-1 du CGCT prévoit que « chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ».

NOM-PRENOM	MANDAT CCSVT		AUTRE(S) MANDAT(S)	
	Fonction	Montant annuel brut	Etablissement/Fonction	Montant annuel brut
AF LEANDRI	CCSVT – Président (à partir d'août 2022)	7 130,20 €		
JP MOZZICONACCI	CCSVT – Président (jusqu'à août 2022)	13 665,99 €		
P QUILICHINI	CCSVT - VP	7 919,79 €		
JB OLLANDINI	CCSVT - VP	9 188,04 €		
V MICHELETTI	CCSVT - VP	8 584 €	SYVADEC - VP	8 073,27 €
J PERENEY	CCSVT - VP	7 701,66 €		
PJ CAITUCOLI	CCSVT - VP	0 €		
JY LEANDRI	CCSVT - VP	7 701,66 €		
M ISTRIA	CCSVT - VP	7 701,66 €		
P CIANFARANI	CCSVT - VP	7 701,66 €		
J NICOLAI	CCSVT - VP	7 701,66 €		
M COSTANZO	CCSVT - VP	7 701,66 €		
JP MOZZICONACCI	CCSVT – VP (à partir d'août 2022)	2 413,30		